



Lycée Jules VERNE

Conseil d'administration

Du 5 novembre 2024



Actes du Conseil d'Administration

- | N° | libellé |
|----|---|
| 13 | Décision budgétaire modificative n° 7 |
| 14 | Tarifs 2025 service de restauration |
| 15 | Convention hébergement internat Lycée Michelet |
| 16 | Voyage à Madrid 2024/2025 |
| 17 | Règlement intérieur du Conseil d'administration |
| 18 | Procès verbal séance du 30 septembre 2024 |
| 19 | Procès verbal séance du 27 juin 2024 |

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/10/2024
Réuni le : 05/11/2024
Sous la présidence de : Eric Bourogaa
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2024
Numéro de la DBM : 7
Budget d'origine :
Budget primitif : [X]
Budget annexe : []
Pièce(s) jointe(s)
 [X] Oui [] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration
Adoption de la DBM n° 7, relative à un prélèvement sur Fonds de Roulement de 28 000 €.
Les DBM n° 4 à 6 sont présentées pour information.

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 14

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2024

Réuni le : 05/11/2024

Sous la présidence de : Eric Bourogaa

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Service de Restauration : adoption des tarifs et du taux de charges communes pour l'année 2025 (cf. document joint)

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

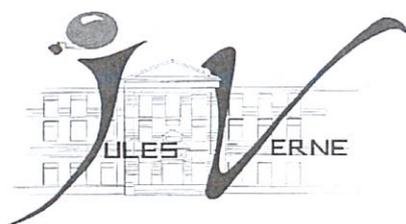
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Bourogaa

Prénom : Eric

Signé le : 08/11/2024 15:35:26



TARIFS D'HEBERGEMENT, année 2025

soumis au Conseil d'Administration du Lycée Jules VERNE, en séance du 5 novembre 2024.

Le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 confère aux collectivités territoriales la compétence en matière de fixation des tarifs de restauration scolaire, conformément aux dispositions de l'art. 82 de la loi du 13 août 2004. Par respect de l'autonomie des Lycées, la Région des Pays de la Loire ne fixe pas de tarif régional. Les tarifs sont proposés par le Conseil d'Administration et arrêtés par le Conseil Régional.

	rappel tarifs 2024	proposition tarifs 2025	pour information : % d'augmentation
repas élèves	4,50 €	4,65 €	3,23%
repas commensaux 1 Assistants d'éducation et de langues personnels cat. B et C	2,95 €	3,05 €	3,28%
repas commensaux 2 personnels cat. A	5,25 €	5,40 €	2,78%
repas exceptionnels et extérieurs	6,30 €	7,50 €	16,00%

participation aux charges communes (élèves et commensaux)	20%	22,00%
--	-----	--------

Le service de restauration est à l'origine de dépenses autres que l'achat de denrées alimentaires : fluides, entretien des locaux et du linge, maintenance des équipements, prestations de services, ... La participation du service de restauration aux charges communes est fixée à 22 % de ses recettes

pour information :

FARPI (participation à la rémunération des personnels A.T.T.)	22,50%	22,50%
FCSH (Fonds Commun Services d'Hébergement)	1,25%	1,00%

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2024

Réuni le : 05/11/2024

Sous la présidence de : Eric Bourogaa

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Hébergement internat : adoption de la convention avec le Lycée MICHELET, pour l'hébergement d'un élève à l'internat dudit Lycée, pour trois ans.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 16
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/10/2024
Réuni le : 05/11/2024
Sous la présidence de : Eric Bourogaa
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à MADRID , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Voyage à MADRID 24/25.
Adoption du projet de voyage à Madrid pour les secondes et premières hispanisants, selon le budget joint, et autorisation de signer les contrats et engagements afférents.
La participation financière demandée aux familles est de 385 €

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Intitulé du voyage MADRID

Dates : 2 au 7 février 2025

Budget prévisionnel

Conseil d'administration du 05/11/2024

Nombre de participants : 57
 Élèves : 53
 Accompagnateurs : 4
 Coût/ participant : 385,00 €

Tarif élèves : 385,00 €
 Coût accompagnateurs : 1 540,00 €

RECETTES		DÉPENSES	
Participation des familles		Transport/ voyageur	
Participation des familles	20 405,00 €	Voyagiste CLC	21 143,38 €
Aides et subventions			
Éducation nationale			
Région	1 540,00 €		
Département			
Autres (à préciser)			
Dons		Repas et hébergement	
Foyer socio-éducatif/ Maison des lycéens		Goûters	159,62 €
Autres (à préciser)			
Ressources propres		Visites	
Budget de l'établissement		Musées, visites incluses CLC 583,15€	
Fonds de roulement		Train Tolède 6€/pers	342,00 €
		Réservations autres visites	300,00 €
Autres (à préciser)		Divers (à préciser)	
		Assurance annulation 20€ incluse CLC	
TOTAL	21 945,00 €	TOTAL	21 945,00 €

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur du Conseil d'administration

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 17
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/10/2024
Réuni le : 05/11/2024
Sous la présidence de : Eric Bourogaa
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur du conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration, après modification de l'article 4.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : procès verbal séance du 30 septembre 2024

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 18

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2024

Réuni le : 05/11/2024

Sous la présidence de : Eric Bourogaa

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le procès verbal de la séance du 30 septembre 2024

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

adoption du procès verbal de la séance du 30 septembre 2024

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Bourogaa

Prénom : Eric

Signé le : 08/11/2024 15:37:55

0440022K
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL JULES VERNE
1 RUE GENERAL MEUSNIER
44042 NANTES CEDEX 1
Tel : 0240122712

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : procès verbal séance du 27 juin 2024

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 19
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/10/2024
Réuni le : 05/11/2024
Sous la présidence de : Eric Bourogaa
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le procès verbal de la séance du 27 juin 2024
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
adoption du procès verbal de la séance du 27 juin 2024

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0